

COMMUNE DE CHATEL SAINT GERMAIN
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 AVRIL 2016

Le conseil municipal de la Commune de CHATEL-SAINT-GERMAIN s'est réuni, le mardi 5 avril 2016, à 20 heures 30 dans la salle du Conseil Municipal de Châtel-Saint-Germain, sous la présidence de Monsieur MARCHAL Robert Maire

L'ordre du jour était le suivant :

- Point n° 1 : Compte Administratif 2015
- Point n° 2 : Compte de Gestion 2015
- Point n° 3 : Affectation du résultat de l'exercice 2015
- Point n° 4 : Fixation des taux des trois taxes directes locales
- Point n° 5 : Vote du budget primitif 2016
- Point n° 6 : Budget : provisions pour risques
- Point n° 7a : Cession de parcelles « Lotissement les jardins de Châtel »
- Point n° 7b : Demande de subvention bibliothèque
- Point n° 8 : Modification tarifs
- Point n° 9 : Délégations consenties au Maire
- Point n° 10 : Divers – informations

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur le Maire : Robert MARCHAL

Madame et Messieurs les Adjoints : Chantal PALLEZ, Daniel PAYAN et Raymond LECLERRE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Philippe AMBROISE, Claire ANCEL, Françoise CHAYNES, Denis FOGELGESANG, Pierre MAUBON, Robert MICHAUX, Véronique RASSENEUR, Sylvie ROBERT et Marie-Anne SALRIN.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames et Messieurs : Brigitte DORON qui a donné procuration à Raymond LECLERRE, Sandra LECHLEITER, Nathalie ZOGLIA a donné procuration à Marie-Anne SALRIN, Emmanuel HUMBERT qui a donné procuration à Françoise CHAYNES, Maxime NIRRENGARTEN qui a donné procuration à Chantal PALLEZ et Jean RICONNEAU qui a donné procuration à Robert MARCHAL.

Monsieur MARCHAL Robert Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Aucune observation n'a été formulée sur le compte rendu de la séance du 09 février 2016, les membres présents signent le registre.

Point n° 1 : Compte administratif 2015

Monsieur MARCHAL Robert, rapporteur de la Commission des Finances est désigné comme président de séance. Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités territoriales, il donne lecture du compte administratif 2015 en expliquant les différentes opérations effectuées au cours de l'exercice passé.

Après examen et hors la présence du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2015 qui fait ressortir un excédent global de clôture de 175 471,75 €.

Point n° 2 : Compte de gestion 2015

Le Maire donne lecture du Compte de Gestion 2015 établi par le Receveur Municipal identique au compte administratif de l'exercice 2015, celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2015.

Point n° 3 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

Après avoir entendu l'exposé de M. MARCHAL Robert, qui rappelle que le Compte Administratif de l'exercice 2015 approuvé le 5 avril 2016 présente un excédent global de fonctionnement de 136 130,28 € conforme au Compte de Gestion,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

- POUR MEMOIRE – RESULTAT ANTERIEUR :

- d'investissement : - 285 225,18 €

- RESULTAT DE L'EXERCICE (2015) :

- de fonctionnement : 115 907,24 + 20 223,04 € = 136 130,28 €

- d'investissement : 324 566,65 €

- RESTES A REALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

- en dépenses : 158 207,89 €

- en recettes : 162 461,26 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE 39 341,47 €

- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :

- Affectation réserve obligatoire à hauteur du besoin
de financement de l'investisst. (C/1068) : néant

Point n° 4 : Vote du taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2016

Vu l'avis favorable émis par la Commission Elargie des Finances du 30 mars 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation : 10,67 %

- Taxe foncière bâti : 11,65 %

- Taxe foncière non bâti : 63,89 %

Point n° 5 : Vote du budget primitif de l'exercice 2016

Vu l'avis favorable émis par la Commission Elargie des Finances du 30 mars 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2016, qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 1 303 441,28 € et en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 672 163,01 €.

Point n° 6 : Budget : Provision pour risques

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en application du code général des collectivités territoriales, il convient de constituer une provision, dès qu'il apparait un risque de nature à conduire la Commune à verser une somme d'argent significative. Cette provision est constituée à partir du montant estimé par la collectivité en fonction de la charge qui pourrait résulter du risque financier encouru. Un contentieux oppose la commune à une société immobilière dans le cadre d'un refus de permis de construire. Ce contentieux est toujours en cours au Tribunal Administratif. Au vu des éléments qui précèdent concernant ce contentieux en cours, je vous propose donc de constituer une provision pour contentieux d'un montant de 50 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de constituer une provision pour contentieux d'un montant de 50 000 € dans le cadre du refus de permis de construire l'opposant à une société immobilière.

DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal 2016.

Point n° 7 : Cession de parcelles « Lotissement les Jardins de Châtel »

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'une délibération du 25 novembre 2014 a autorisé la vente de terrains communaux au bénéfice de la société Terre & Aménagement.

La société Terre & Aménagement ayant changé de nom pour Terralia Aménagement, il y a lieu de reprendre une délibération au bénéfice de cette nouvelle entité. M. le Maire rappelle également que la société Terralia Aménagement est aujourd'hui titulaire d'un permis d'aménager sous le numéro PA 5713415Y0001 autorisé le 14 Janvier 2016.

Le conseil municipal,

VU l'avis de la commission d'urbanisme du 7 Octobre 2014,

VU l'avis favorable de la commission communale élargie du 18 Novembre 2014,

VU le dossier constitué en vue du déclassement de sentiers communaux dans le Domaine Privé de la commune

VU le projet d'aménagement au lieudit « Rebenot »

DECIDE de céder les parcelles suivantes à la société Terralia Aménagement

- Section B Parcelle 893 superficie 3 248 m²
- Section B Parcelle 891 superficie 2 948 m²
- Section B Parcelle 409 superficie 395 m²
- Section B Parcelle 408 superficie 2 216 m²
- Section B Parcelle 887 superficie 1 300 m²
- Section B Parcelle 407 superficie 239 m²
- Section B Parcelle 406 superficie 192 m²
- Section B Parcelle 881 superficie 2 406 m²
- Section B Parcelle 882 superficie 52 m²
- Section B Parcelle 418 superficie 250 m²
- Section B Parcelle 766 superficie 190 m²
- Section B divers sentiers et chemins superficie 810 m² environ

Soit une contenance globale d'environ 14 246 m² au prix forfaitaire de 550 000,00€

- Prononce la désaffectation et le déclassement du domaine public de ces parcelles

- Laisse l'ensemble des frais de mutation à la charge de l'acquéreur

- Donne son accord à la rédaction de l'acte de vente par la SCP Denis REINERT et Philippe KRUMMENACKER, titulaires d'un Office Notarial à Metz et désignée par la SARL Terralia Aménagement

- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette affaire

Point n° 8 : Demande de subvention animation bibliothèque

Mme PALLEZ, Adjointe, informe les conseillers que dans le cadre des « Insolivres 2016 », la bibliothèque souhaite organiser une balade contée sur le site du Mont Saint-Germain le 11 juin 2016 sur le thème « Voyage dans l'espace géographique ». Elle présente un devis s'élevant à 500,00 €.

Le conseil général de la Moselle est susceptible de subventionner cette animation.

Le Conseil après en avoir délibéré,

Sollicite l'attribution d'une subvention du conseil général pour la balade contée qui aura lieu le 11 juin 2016.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2016 à l'article 6281.

Point n° 9 : Modification de tarifs

Madame PALLEZ Chantal Adjointe, informe les conseillers que depuis 2009 la commune organise un camp ados de 4 jours à l'extérieur de la commune pour les jeunes de 12 à 17 ans. La charge de cette activité étant assurée par la commune, elle propose de moduler les tarifs en fonction du domicile des jeunes.

Le Conseil après en avoir délibéré,

FIXE le tarif du camp ADOS comme suit :

Enfants de la commune : 150,00 €

Enfants d'autres communes 170,00 €

Point n° 10 : Délégation du conseil municipal au Maire – Communication

Renonciation à l'exercice du droit de préemption

Section B N° 89/432	Rebenot	1 012 m2
Section 2 N° 128	Rue de Verdun	229 m2
Section 2 N° 547/122	Rue de Verdun	232 m2
Section 2 N° 651/219	Rue de Verdun	19 m2
Section 2 N° 709/66	Chemin des Dames	121 m2
Section 2 N° 711/68	Rue de Verdun	76 m2
Section 2 N° 489/67	Rue de Verdun	46 m2
Section 2 N° 707/68	Rue de Verdun	41 m2 pour moitié
Section 2 N° a/66	Chemin des Dames	15 m2
Section 2 N° 486/66	Chemin des Dames	25 m2
Section 3 N° 306	Rue du 18.11.44	491 m2.

Remboursement de sinistres

Remboursement sinistre terrain de tennis 97,00 €.

DIVERS – INFORMATIONS

Monsieur PAYAN Daniel Adjoint, informe les conseiller qu'une réunion publique de concertation sur le Plan Local d'urbanisme sera organisée au centre socioculturel le mardi 19 avril à 18 heures 30.

La séance est levée à 22 heures 30

SUIVENT LES SIGNATURES :

MARCHAL Robert :

PALLEZ Chantal :

PAYAN Daniel :

LECLERRE Raymond :

AMBROISE Philippe :

ANCEL Claire :

CHAYNES Françoise :

FOGELGESANG Denis :

MAUBON Pierre :

MICHAUX Robert :

RASSENEUR Véronique :

ROBERT Sylvie :

SALRIN Marie-Anne :

LECLERRE Raymond pour DORON Brigitte :

CHAYNES Françoise pour HUMBERT Emmanuel :

PALLEZ Chantal pour NIRRENGARTEN Maxime:

MARCHAL Robert pour RICONNEAU Jean :

SALRIN Marie-Anne pour ZOGLIA Nathalie :